

États financiers de la

COALITION HUMANITAIRE

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états.

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Coalition Humanitaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coalition Humanitaire (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 3 mai 2021

COALITION HUMANITAIRE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 374 201 \$	2 923 499 \$
Débiteurs	–	166 667
Taxe de vente harmonisée à recevoir	16 455	5 588
Dépôts	2 987	–
Charges payées d'avance	1 906	1 568
	3 395 549 \$	3 097 322 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 2)	159 695 \$	493 156 \$
Apports reportés (note 3)	1 182 775	1 216 454
	1 342 470	1 709 610
Actif net	2 053 079	1 387 712
	3 395 549 \$	3 097 322 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ Directeur

_____ Directeur

COALITION HUMANITAIRE

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Affaires mondiales Canada	12 057 400 \$	6 902 513 \$
Fonds d'urgence	668 703	587 896
Apports des membres	481 389	603 648
Campagnes	4 475 795	754 125
Divers	63	270 037
	<u>17 683 350</u>	<u>9 118 219</u>
Charges		
Programmes	16 071 013	7 627 208
Salaires et charges sociales	482 468	406 093
Opérations	325 215	186 748
Communication et campagnes de financement	139 287	108 284
	<u>17 017 983</u>	<u>8 328 333</u>
Excédent des produits sur les charges	665 367	789 886
Actif net au début de l'exercice	1 387 712	597 826
Actif net à la fin de l'exercice	<u>2 053 079 \$</u>	<u>1 387 712 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COALITION HUMANITAIRE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	665 367 \$	789 886 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	166 667	(166 667)
Diminution (augmentation) de la taxe de vente harmonisée à recevoir	(10 867)	16 642
Augmentation des dépôts	(2 987)	–
Augmentation des charges payées d'avance	(338)	(100)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(333 461)	439 384
Augmentation (diminution) des apports reportés	(33 679)	1 134 242
Augmentation de la trésorerie	450 702	2 213 387
Trésorerie au début de l'exercice	2 923 499	710 112
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 374 201 \$	2 923 499 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

La Coalition Humanitaire (la « Coalition ») a été constituée en société sans capital-actions le 2 octobre 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis le 21 novembre 2013, les statuts de la Coalition ne sont plus dressés en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, mais conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Coalition est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Reconnue comme une fondation publique, la Coalition a pour but de recevoir ou de maintenir un ou plusieurs fonds et d'investir, en tout ou en partie et de temps à autre, le capital et le revenu s'y rapportant dans des œuvres de bienfaisance qui sont elles aussi des associations caritatives agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Coalition est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) prêtes à s'unir en cas de crises humanitaires. Ce sont cinq des principaux organismes d'aide canadiens qui ont fondé la Coalition.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de CPA Canada *Comptabilité* et suivant les principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

Organisme sans but lucratif, la Coalition applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations passées en charges ont totalisé néant \$ (4 507 \$ en 2019).

c) Charges

Dans l'état des résultats, la Coalition classe ses charges par fonction.

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et dans la fonction avec laquelle elles ont un lien direct. La Coalition ne ventile pas les charges par fonction après leur comptabilisation initiale.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à la juste valeur. La Coalition n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Coalition détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Coalition ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Coalition s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers de même que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen tous les ans et, lorsque des rajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, la Coalition n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de la taxe de vente harmonisée ou des cotisations sociales.

3. Apports reportés

Les apports reportés se composent des fonds tirés des campagnes de financement qui ont été affectés à des projets humanitaires soutenus par les organismes membres de la Coalition, et qui seront entrepris ou poursuivis au cours du prochain exercice. Ces sommes comprennent les allocations destinées au suivi et à l'évaluation conjointe des programmes des membres qui sont financés par ces fonds.

	2020	2019
Fonds canadien pour l'assistance humanitaire	1 117 828 \$	1 151 507 \$
Suivi et évaluation	64 947	64 947
	1 182 775 \$	1 216 454 \$

4. Politique de financement:

La Coalition a adopté un modèle de financement qui prévoit l'investissement d'au moins 85 % des fonds tirés des campagnes de financement dans des programmes d'aide, et ce pourcentage s'applique à l'ensemble des fonds et des coûts de la Coalition et des organismes membres. Le reste peut servir à payer les frais de fonctionnement de base de la Coalition et, à ce titre, il est inclus dans l'actif net non affecté.

5. Actif net

a) Gestion du capital

La Coalition définit son capital comme étant son actif net. En matière de capital, elle a pour objectif général d'adapter la structure de son capital à la nature et à la durée des actifs financés, et de détenir des fonds en quantité suffisante afin de pouvoir faire face à des événements négatifs imprévus et de poursuivre ses activités et d'avoir assez de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations à leur échéance.

La Coalition n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital, et sa stratégie globale en la matière demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

COALITION HUMANITAIRE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Gestion des risques financiers

La Coalition estime qu'elle n'encourt pas de risque de crédit, risque de taux d'intérêt, de risque de change ou de risque de liquidité important découlant de ses instruments financiers.

7. L'impact de la pandémie COVID-19

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ont dû prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyager, des périodes de quarantaine volontaires et la distanciation sociale, ont perturbé considérablement les activités des entreprises à l'échelle mondiale, entraînant ainsi un ralentissement économique. Santé Canada croit que toutes les personnes qui vivent au Canada auront accès aux vaccins en 2021. Tant que nous n'aurons pas atteint une vaste couverture vaccinale, les mesures de santé publique demeureront essentielles pour minimiser les éclosions. La situation est dynamique et évolue constamment; ultimement, les répercussions financières de la pandémie sur la Coalition demeurent inconnues à la date d'approbation des états financiers. La Coalition continue de surveiller et d'évaluer l'impact qu'aura la COVID-19 sur ses activités.